



## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017

SERVICE : SECRETARIAT GÉNÉRAL

**Étaient présents** : CORRECHER M, CALMETTES J, DELMAS M, CUSIN A, TOURREL P, BEAUFILS C, CAMBON Y, ZORBA M, SEMILLE M, CAMASSES JF, CONTE D, PELLET J, DEUS-MACAGNO D, PEIGNELIN F, SCHNEITER A.M, GABEL D, TELLIER M, MARCIPONT D, VERGNES M.T.

**Absents avec pouvoir** : RICARD J (pouvoir à CALMETTES J), SIRVAIN B (pouvoir à DELMAS M), GIRAUD S (pouvoir à CAMASSES JF), GOURSOLLE A (pouvoir à CAMBON Y), CAMBON J (pouvoir à VERGNES M.T), AURADE P (pouvoir à TELLIER M).

**Absents** : MOURLHON S, ROBICHON B, PIZZOLITTO L, BEAUTES-VOIROL C.

**Secrétaire de séance** : SEMILLE Marion

Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Madame Marie-Paule Tellier, employée communale et ancienne conseillère municipale.

Présentation du mémento du tri sélectif et des visites à domiciles par l'ambassadeur de tri de la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

### 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2017

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

### 2 – Examen et vote des comptes administratifs 2016

BUDGET ANNEXE JCB SÉRIGRAPHIE

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

BUDGET ANNEXE RÉSEAU CHALEUR BOIS

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

BUDGET ANNEXE ÉLECTRICITÉ

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

BUDGET PRINCIPAL

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

### 3 – Approbation des comptes de gestion de Monsieur le Receveur Municipal

BUDGET ANNEXE JCB SÉRIGRAPHIE

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET ANNEXE RÉSEAU CHALEUR BOIS**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET ANNEXE ÉLECTRICITÉ**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET PRINCIPAL**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**4 – Affectation des résultats 2016**

**BUDGET ANNEXE RÉSEAU CHALEUR BOIS**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET ANNEXE ÉLECTRICITÉ**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET PRINCIPAL**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**5 – Examen et vote des budgets primitifs 2017**

**BUDGET ANNEXE RÉSEAU CHALEUR BOIS**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET ANNEXE ÉLECTRICITÉ**

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

**BUDGET PRINCIPAL**

**VOTE : ADOPTÉ à LA MAJORITÉ AVEC 20 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE (CAMBON J, AURADE P, TELLIER M, MARCIPONT D, VERGNES MT)**

**6 – Vote des taux - Fiscalité 2017**

**VOTE : ADOPTÉ à LA MAJORITÉ AVEC 20 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (CAMBON J, AURADE P, TELLIER M, MARCIPONT D, VERGNES MT)**

**7 – Espace socio-culturel et sportif Aimé Padié**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet initial est revu à la baisse compte tenu des montants des subventions attendues : Région, Département et Etat notamment (le montant attendu était de 35 % mais montant attribué de 26 %). Il ne souhaite pas engager la commune dans des emprunts qui mettraient la trésorerie en difficulté. Cela obligerait à augmenter les impôts et ce n'est pas le souhait des élus.

Par délibération en date du 23 juin 2016, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité d'approuver le programme intitulé « Réhabilitation et aménagement de l'espace de loisirs de la Sorbonne dénommé Espace Socio-culturel et Sportif Aimé Padié » et son plan de financement pour un coût total de 3 065 100 € H.T. Suite aux réponses des principaux partenaires financiers, il s'avère que les sommes allouées remettent en question la réalisation du projet.

Il est proposé au conseil municipal :

- De renoncer au programme réhabilitation et aménagement de l'Espace Socio-culturel et Sportif Aimé Padié pour les motifs invoqués,
- De réfléchir à un programme 2018 plus modeste et plus supportable financièrement par la collectivité,
- De solliciter un bureau d'étude afin de dresser un cahier des charges avant le lancement et la consultation de maîtrise d'œuvre,
- De lancer la maîtrise d'œuvre sur l'exercice budgétaire 2017,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents à intervenir.

**VOTE : ADOPTÉ à LA MAJORITÉ AVEC 20 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (CAMBON J, AURADE P, TELLIER M, MARCIPONT D, VERGNES MT)**

#### **8 – Subventions aux associations – Mega-Kayak**

Il est rappelé au conseil municipal l'effraction avec vol de la base nautique en date du 7 octobre 2016. L'assurance Groupama de la commune a indemnisé le véhicule mis à disposition du club Méga Kayak, volé lors de cette effraction, pour un montant de 8 850 €.

A la demande de sa présidente, il est proposé au conseil municipal de reverser ce montant à l'association pour leur permettre de racheter un véhicule.

Il est demandé au conseil municipal de participer au rachat d'un nouveau véhicule par le biais d'une subvention d'équipement versée à l'association Méga Kayak à hauteur du remboursement de l'assureur perçu par la commune soit 8 850 €.

**VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

#### **9 – Accroissement saisonnier d'activité – personnel non titulaire**

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 1134 du 27 décembre 1994, il conviendrait que le Conseil Municipal se prononce sur la nécessité de créer des emplois d'agents non titulaires complémentaires pour répondre aux besoins d'accroissement saisonnier d'activité de fonctionnement des services suivants :

##### **1 - POUR LA PISCINE MUNICIPALE**

###### **Surveillance des bassins**

Du 12 juin au 3 septembre 2017 inclus :

1 Maître Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (12 heures par semaine) sur la base du 8<sup>ème</sup> échelon du Grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives.

1 Maître Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (12 heures par semaine) sur la base du 9<sup>ème</sup> échelon du Grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives – Responsable de Bassin.

Du 4 septembre 2017 au 29 septembre 2017 inclus :

1 Maître Nageur Sauveteur, rémunéré sur le nombre d'heures réellement effectuées (6 heures par semaine) sur la base du 10<sup>ème</sup> échelon du Grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives – Responsable de Bassin.

###### **Accueil**

Du 12 juin au 3 septembre 2017 inclus :

2 Adjointes techniques territoriales rémunérées à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine), correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du Grade.

##### **2 - POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2017 et du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2017 inclus :

1 Adjoint technique territorial rémunéré à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine), correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du Grade.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2017 inclus :

2 Adjoints techniques territoriaux rémunérés à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine), correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du Grade.

### **3 - POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX**

Du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2017 inclus :

1 Adjoint technique territorial rémunéré à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine), correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du Grade.

Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2017 inclus :

4 Adjoints techniques territoriaux rémunérés à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine), correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du Grade.

### **4 – POUR LES EXPOSITIONS**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2017

1 Adjoint technique territorial rémunéré à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine), correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du Grade.

### **5 – POUR LE CENTRE D'ART ET DE DESIGN « LA CUISINE »**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2017 inclus :

1 Adjoint technique territorial rémunéré à raison des heures réellement effectuées (12 heures par semaine), correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du Grade.

Compte tenu du caractère saisonnier des besoins exprimés, il est demandé au conseil municipal de :

Décider la création des emplois susvisés,

Préciser que ces emplois ne seront pourvus que pour raison de service,

Dire que les crédits correspondants figurent au budget primitif 2016,

Autoriser son maire à pourvoir ces postes.

### **VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

Mme MARCIPONT

Au mois de septembre, il n'y a qu'un maître-nageur qui ne fait que 6 heures par semaine ?

Mme CUSIN

6 heures par semaine est le minimum d'heures payées par semaine. Il est rémunéré au prorata des heures réellement effectuées.

M. TELLIER

Les postes ont-ils été attribués et sous quels critères.

Mme DELMAS

Je laisse la parole au Directeur Général des Services.

M. TRESCAZES

Les emplois sont pourvus.

En ce qui concerne les critères de recrutement, il y a une priorité qui se fait localement, prioritaires les jeunes nègrepelissiens, âgés de plus de 18 ans, un critère qui n'exclut pas les enfants des salariés de la commune et par défaut, lorsque l'ensemble de ces critères ne peuvent être remplis, les jeunes domiciliés hors commune.

### **10 – Classes de découverte 2017 – École primaire publique**

L'école élémentaire Les platanes envisage d'organiser :

- Une classe de découverte à Labenne Océan du 2 au 5 mai 2017 pour une classe de CM2 soit 25 élèves, le budget prévisionnel étant de 5 254.40 € soit 210 € par enfant.

- Une classe de découverte à Barcelone du 29 mai au 2 juin 2017 pour deux classes bilingues soit 47 élèves, le budget prévisionnel étant de 12 677.95 € soit 269.74 € par enfant.

Il est précisé que le centre de Labenne Océan est agréé par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et qu'une demande d'aide sera adressée à celui-ci en fonction de la réponse du Conseil Municipal.

L'école sollicite une aide financière de la mairie afin de réduire la part demandée aux familles.

Il est proposé d'allouer pour les classes de découverte prévues par l'école élémentaire publique :

- 15.00 € par nuitée et par enfant pour le séjour à Labenne Océan
- 20.00 € par nuitée et par enfant pour le séjour à Barcelone

## **VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ**

### **11 – GARANTIE D'EMPRUNT – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cet ordre du jour est reporté à un prochain conseil municipal car la commune n'a pas toutes les données en ce qui concerne ce dossier.

Le Conseil Municipal est informé que les délibérations des Centres Communaux d'Action Sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis conforme du conseil municipal : lorsque la somme à emprunter ne dépasse pas, seule ou réunie au chiffre d'autres emprunts non encore remboursés, le montant des revenus ordinaires de l'établissement et que le remboursement doit être effectué dans le délai de douze années ; et sous réserve que, s'il s'agit de travaux quelconques à exécuter, le projet en ait été préalablement approuvé par l'autorité compétente. Un arrêté du représentant de l'Etat dans le département est nécessaire pour autoriser l'emprunt si la somme à emprunter, seule ou réunie aux emprunts antérieurs non encore remboursés, dépasse le chiffre des revenus ordinaires de l'établissement, ou si le remboursement doit être effectué dans un délai supérieur à douze années. L'emprunt ne peut être autorisé que par arrêté motivé du représentant de l'Etat dans le département si l'avis du conseil municipal est défavorable.

Il est exposé à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de sécurité et de mise en conformité, ainsi que l'investissement de matériel, à l'EHPAD "Résidence Eugène Aujaleu".

Pour ces réalisations, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 80 000,00 €, auprès du CREDIT AGRICOLE MIDI-PYRÉNÉES.

Cet emprunt s'effectuera aux conditions suivantes :

#### **Prêt à taux fixe à échéance constante :**

<b>Montant</b>	80 000,00 €
<b>Montant net versé :</b>	80 000,00 €
<b>Durée en annuités :</b>	10 ans
<b>Taux fixe en mensualités :</b>	1.09 %
<b>Mensualités :</b>	703.96 €

#### **Débloccage :**

Possibilité de déblocage par tranches.

L'intégralité des fonds sera débloquée **au plus tard 4 (quatre) mois** après la date d'édition du contrat (conformément à nos conditions financières)

#### **Conditions de remboursement :**

- Échéances constantes
- Mise en place : 27 avril 2017
- Première échéance : **Au plus tard 4 (quatre) mois** après la date d'édition du contrat
- Amortissement : échéance constante
- Périodicité : mensuelle

### Modalité de remboursement anticipé :

Un remboursement total ou partiel (**10 % du capital initial minimum**) est possible sous réserve d'une demande par lettre recommandée avec AR, au moins 5 jours ouvrés avant l'échéance.

Une indemnité actuarielle sera prélevée sur le capital remboursé par anticipation.

**Commission d'engagement** : 0.20 % (minimum 300 €)

Il est demandé au conseil municipal :

**D'AUTORISER** l'emprunt contracté par le Centre Communal d'Action Sociale pour financer les travaux de sécurité et de mise en conformité de l'EHPAD "Résidence Eugène Aujaleu".

**DE S'ENGAGER** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.

## ORDRE DU JOUR AJOURNÉ

### 12 – Subventions aux associations – Club des Aînés

Il est rappelé au conseil municipal que le 9 octobre 2016, il y a eu effraction du local du club des aînés et du local du comité des fêtes FAON.

L'assurance Groupama du club des aînés a pris en charge le dossier et à indemnisé celui-ci pour le remplacement de la porte d'entrée fracturée. Une franchise de 147.60 € a été appliquée à l'association.

Il est proposé à l'assemblée de :

- Verser une subvention d'un montant de 147.60 € au club des aînés pour compenser les frais de franchise.

### VOTE : ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ

M. TELLIER

Pourquoi est-ce que c'est l'association des aînés qui a sollicité son assurance et non la mairie.

Mme DELMAS

Car il y a eu vol à l'intérieur du local.

M. TELLIER

Je parle de l'effraction et du remplacement de la porte.

Mme PRADINES

L'association de son côté, la mairie du sien, ont déclaré le sinistre à leur assureur. Ensuite, l'association a demandé la totalité de la prise en charge par son assureur, puis demandé que leur franchise soit prise en charge par la mairie afin que cela reste une opération blanche pour leur trésorerie.

M. TELLIER

Y-a-t-il aussi une franchise pour la mairie et est-elle plus élevée ?

Mme PRADINES

Oui, il y a une franchise et celle-ci est plus élevée que celle de l'association.

### 13 – Marchés supérieurs à 4 000 €

à partir de 717 A 111

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT Période du 13/12/2016 AU 28/03/2017

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT H.T.
CLIMATER	Maintenance chauffage château	Mandat 4117	4 710.00 €

AGA PRO	Denrées alimentaires épicerie poissonnerie novembre	Mandat 4122	7 323.45 €
SMACL	Cotisation assurances	Mandat 292	12 876.92 €
LIGNE T	Fourniture vêtements de travail agents	Mandat 311	7 635.35 €
BERGER LEVRAULT	Contrat de maintenance logiciels	Mandat 317	6 076.76 €
SDIS	Contribution mensuelle janvier	Mandat 605	8 543.77 €
SDIS	Contribution mensuelle février	Mandat 606	8 543.77 €
AGA PRO	Denrées alimentaires épicerie poissonnerie janvier 2017	Mandat 732	10 233.15 €
SDIS	Contribution mensuelle mars	Mandat 745	8 543.77 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Fonds d'amorçage	Mandat 744	13 710.00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** Période du 13/12/2016 AU 28/03/2017

FOURNISSEUR	OBJET	NATURE ENGAGEMENT	MONTANT H.T.
INRAP	Fouilles archéologiques	Mandat 707	6 020.27 €

**14 – Communications et questions diverses**

Mme MARCIPONT

J'ai rencontré des parents et des enfants qui se sont plaint de l'état des jeux dans l'aire de jeux rue de la piscine. Je suis allée voir moi-même et, en effet, les balançoires sont dans un triste état, plusieurs éléments sont cassés. Je vous rappelle que la municipalité est responsable en cas d'accident. Je vous demanderai d'intervenir pour remédier à cette situation.

M. LE MAIRE

Je vous remercie car je n'étais pas au courant. Dès demain, les services municipaux iront effectuer les vérifications et réparations nécessaires.

M. TELLIER

Je voulais vous remercier ainsi que les élus et le personnel de la municipalité pour vos attentions et votre sollicitude envers ma famille. Je suis très touché. Vous savez que ma maman a siégé comme conseillère municipale et a été très active. Je pense qu'elle était amoureuse de son village, qu'elle m'a transmis cet amour, et je souhaite lui faire honneur autour de cette table.

Je souhaite expliquer nos votes « contre » et notre abstention pour les budgets. Ces votes sont la suite logique de ce que nous avons décidé lors des orientations budgétaires. Nous n'étions pas d'accord avec la portée des investissements prévus sur le programme 2017 qui nous semblent d'un côté, inopportuns et de l'autre côté, contraires aux promesses tenues lors des élections municipales.

D'autre part, certains de mes voisins sont venus me trouver ce soir pour me rapporter une rumeur dont je n'étais pas au courant. Il y a-t-il un changement d'orientation quant au terrain pour l'aire des gens du voyage ?

M. LE MAIRE

Nous n'avons pas retravaillé sur ce dossier. Il n'y a rien de nouveau.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h en remerciant les conseillers et en souhaitant de bonnes fêtes de pâques aux personnes présentes.